

« L'ensemble des mesures de l'accord n'a pas été gagné uniquement en séances de négociation »

ZOOM sur les mesures prévues par l'accord salarial 2024

## Pour les non-cadres

- 1. Une Augmentation Générale de 2,4 %
- 2. Un talon de 100 € représentant + de 1,34 %
- 3. Une Augmentation Individuelle de 0,76 %

## Pour les cadres

- 1. Une Garantie minimale de 100 € pour 80 % des cadres
- 2. Une Augmentation Individuelle de 4,5 %
- 3. Garantie triennale de 10 % pour 95 % des cadres

## En supplément

Évolution du salaire minimal Framatome à 2048 € bruts mensuel.

Maintien du budget prime exceptionnelle de 1,8 % de la masse salariale.

L'employeur prend en charge 75 % des abonnements aux transports en commun.

Les mesures pour les salariés RQTH renouvelées.

Abondement PEG de 300€ pour 400€ versés.

Abondement Transfère CET/CCFC vers PERCO 450 € max pour 600 € versés. Négociations pénibilité et sénior en 2024.

«La direction a mesuré l'intensité des mouvements de grève sur les sites de Framatome, soutenus par la CGT»

La CGT a mené une consultation approfondie auprès des syndiqués et des salariés de Framatome concernant les NAO. Une large majorité soutient la signature de l'accord par la CGT. En respectant son engagement démocratique et en tenant compte des récents avis des salariés, la CGT apposera sa signature sur l'accord salarial de 2024, reconnaissant ainsi que les mobilisations ont porté leurs fruits.

La CGT souhaite saluer les efforts des salariés engagés dans les NAO 2024, ayant abouti à des progrès notables. Sans la mobilisation, les avancées pour 2024 auraient été limitées.